



Lecture du Livre de Deutéronome

LE SAVIEZ-VOUS?

1. Le livre de Deutéronome s'ouvre par un résumé des expériences d'Israël dans le désert ; puis il développe certaines des lois fondamentales mentionnées dans les livres précédents, avant de conclure par une série de prophéties suivant le fil de l'histoire du peuple élu jusqu'à l'époque de son retour final en Palestine.
2. Deutéronome est principalement consacré au discours de Moïse prononcés peu avant sa mort, dans les plaines de Moab face à la Palestine. Le Nouveau Testament s'y réfère plus de 80 fois. Aucun livre de l'Ancien Testament n'a été autant cité par Christ. Les concepts de l'amour de Dieu et de l'obéissance de l'homme prédominent.
3. Moïse avait adopté la stratégie d'établir des groupes de leaders afin de mieux gérer les israélites qui étaient devenus nombreux. Ces derniers avaient pour responsabilité de distribuer la justice équitablement. Ces leaders étaient subdivisés en quatre (4) groupes (De. 1 :15-16) : Chefs des mille – Chefs de cent – Chefs des cinquante – Chefs des dix.
4. Dieu interdisait le peuple d'Israël d'attaquer les habitants de Séir parce qu'ils étaient les descendants d'Esau (De. 2 :4-5) ainsi que les Ammonites parce qu'ils étaient les descendants de Lot, le neveu d'Abraham (De. 2 :9, 19).
5. Dieu n'a pas permis à Moïse d'entrer dans la Terre promise en raison de l'incident survenu dans Nombres 20. Dans son discours d'adieu, Moïse ne pouvait pas se retenir d'exprimer son ressentiment envers les Israélites pour leur responsabilité dans sa punition (De. 3 :26 ; 4 :21).
6. Tous ceux qui écoutaient Moïse quand il passait en revue l'histoire des Israélites avaient grandi dans le désert, sauf Josué, Caleb et la famille de Moïse. Il a rappelé avec amertume les séries d'actes de rébellion ayant entraîné la punition qui a duré quarante ans dans ce grand et affreux désert (De. 1 :19).
7. Il y avait une interdiction formelle faite aux israélites de faire une représentation quelle qu'elle soit, humaine ou animale, de Dieu (De. 4 :15-16 et 23), comme il avait été coutume chez les autres peuples avoisinants.
8. L'une des raisons principales du jour de repos (Sabbat) c'est parce que le peuple était en esclavage en Egypte, et en tant qu'esclave il n'avait pas de jour de repos (De. 5 :15).
9. Les versets 4 à 9 de Deutéronome 6 sont peut-être les plus cités de toute la Bible. Appelés « Shéma », ils sont récités chaque matin et soir par les Juifs orthodoxes – et ce depuis des siècles. Ils soulignent de façon imagée l'importance des lois de Dieu aux Israélites.

10. Deutéronome montre clairement que c'est par pure grâce que Dieu a choisi les Israélites. Il ne les a pas choisis pour leur puissance, pour leur bonté (De. 9 :5) encore moins pour leur fidélité (De. 9 :24). Il les a plutôt choisis par amour, et il avait fait des promesses irrévocables à leurs ancêtres (De. 9 :5). En effet, Deutéronome promet la Terre promise aux Israélites 69 fois.
11. Chaque année, les Israélites présentaient la dîme de leurs récoltes comme offrande à Dieu. Tous les trois ans, cette dîme était distribuée aux nécessiteux. Dieu acceptait ces dons offerts aux pauvres comme s'il les recevait lui-même. Dans une parabole, Jésus a exprimé cette pratique de forte belle manière (Mt. 25 :31-46).
12. Le sacrifice des enfants était une pratique courante dans la religion des cananéens (De. 12 :31 ; 18 : 10). Dieu avait déjà déclaré que l'invasion des Cananéens par les Israélites constituerait eux une punition pour ces pratiques abominables (De. 9 :4).
13. La mort par lapidation était réservée aux faux prophètes et à n'importe qui inviterait le peuple à l'idolâtrie (De. 12 :5-12).
14. Le peuple ne pouvait pas offrir les holocaustes à Dieu à n'importe quel endroit. Il devait le faire dans le lieu spécifique choisi par Dieu (De. 12 :13-14).
15. Le chapitre 24 de Deutéronome contient certaines des lois expressément promulguées pour défendre les pauvres (réf. De. 15 :9). Une de ces lois appelée le glanage est encore pratiquée aujourd'hui sous une forme moderne. Par exemple, certaines organisations religieuses aux Etats-Unis signent des contrats avec des fermiers pour ramasser les produits abandonnés afin de nourrir les pauvres.
16. Tout premier né des animaux qui avait quelque défaut physique ne pouvait être présenté en sacrifice à l'Éternel (De. 15 : 20-12).
17. Le pain de l'affliction que le peuple mangeait pendant la pâque, était le pain sans levain qu'il mangeait pendant qu'il se précipitait de quitter l'Égypte (De. 16 : 3).
18. Il y a trois grandes fêtes importantes que les Israélites devaient observer :
 - La fête des pains sans levain (la pâque) (De. 16 :1-8).
 - La fête de sept semaines (la fête de la moisson) (De. 16 :9).
 - La fête du Tabernacle (De. 16 : 13-15).
19. Dieu interdisait formellement aux juges et aux magistrats de recevoir des présents afin que leur jugement ne soit pas influencé ou faussé (De. 16 : 18-20).
20. Dans le cas d'une personne accusée d'idolâtre, la recherche devrait suivre la démarche suivante :
 - Il faut chercher à établir le fait (De. 17 : 4).
 - Il faut plus qu'un seul témoin (De. 17 : 5).

- Si le fait établi prouve que cette personne est coupable, elle devrait être lapidée (De. 17 :7).
21. S'il y avait un cas qui dépasse un juge, il fallait le porter devant un haut conseil composé des sacrificateurs, des lévites et des juges pour traiter et prononcer la sentence (De. 17 : 8-10).
 22. Dans le cas où le peuple devait aller en guerre, le sacrificateur devait rassurer le peuple de compter sur Dieu et en même temps interdire certains militaires de rester chez eux au risque de mourir sur le champ de bataille pour des raisons évoquées en Deutéronome 20 : 5 – 8.
 23. Celui qui était pendu au bois pour un crime commis devait être enterré le même jour parce que c'était une malédiction de mourir de cette mort (De. 21 : 22-23).
 24. Dieu interdisait au peuple d'Israël de combattre les Ammonites et les Moabites (De. 2 :4, 17-19). Cependant, ces derniers ne pouvaient jamais entrer dans l'assemblée d'Israël parce qu'ils étaient hostiles à ce peuple lors de sa sortie en Egypte (De. 23 :3-4).
 25. Un Israélite devait protéger un esclave qui venait se réfugier chez lui. Il ne devait ni le rendre à son maître ni l'opprimer lui-même (De. 23 : 15-16).
 26. Un jeune marié ne pouvait pas participer à la guerre pendant un an parce qu'il devait réjouir sa femme (De. 24 :5).
 27. Dieu interdisait aux employeurs d'exploiter les salariés pauvres. Ceci était considéré comme un péché (De. 24 :14-15).
 28. Dieu interdisait aux Israélites de violer le droit des étrangers et des orphelins (De. 24 :17, 27, 19). Au contraire, ils devaient les traiter avec équité et dignité. L'importance que Dieu accordait aux étrangers, aux orphelins et aux veuves se manifestait par le fait qu'il ordonnait aux Israélites, pendant la troisième année, appelée l'année de la dîme, de donner la dîme à ces derniers (De. 26 :12-14).
 29. Moïse a prévenu les Israelites que s'ils désobéissent à la loi de Dieu, ils seraient arrachés à leur terre et dispersés à travers le monde (De. 28 :20, 37). Au moins trois fois dans l'histoire, ce type de dispersion de Juifs (appelé Diaspora) s'est produit à une très grande échelle. L'Assyrie, Babylone et enfin Rome ont envahi la terre des Juifs et les ont dispersés dans des pays très éloignés.